

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 5 avril 2011, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :                   Monsieur Pierre Poirier, maire  
  Monsieur Michel Bédard, conseiller  
  Monsieur Réjean Vaudry, conseiller  
  Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant  
  Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
  Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT :                       Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :        Monsieur Jacques Brisebois, directeur général  
  Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION 6135-04-2011**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

- 1.     OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2.     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 3.     PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4.     APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2011**
- 5.     ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1    Subventions accordées – organismes sans but lucratif
  - 5.2    Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 5.3    Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
  - 5.4    Embauche d'un coordonnateur pour les matières résiduelles
  - 5.5    Approbation du devis et autorisation de procéder à un appel d'offres – vente du terrain route 117
  - 5.6    Appui au projet de maison de soins palliatifs desservant les populations des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides
  - 5.7    Participation au relais pour la vie de la Société canadienne du Cancer
  - 5.8    Contrôle biologique des insectes piqueurs – résultat du sondage
- 6.     TRÉSORERIE**

- 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2010

## **7. GREFFE**

- 7.1 Application du calendrier de conservation pour l'année 2010 et destruction des boîtes

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Approbation du décompte progressif numéro 1 de J. Raymond Couvreur Inc. les travaux de réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville
- 8.2 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produit pétrolier diesel
- 8.3 Octroi d'un contrat à Talon Sebeq Inc. pour l'asphaltage des rues des Mélèzes et de la Montée
- 8.4 Octroi d'un contrat à Robert Laurin, ing. pour les services d'ingénierie requis dans le cadre des travaux de pavage du Domaine-Levert
- 8.5 Octroi d'un contrat à Robert Laurin ing. Pour les services d'ingénierie requis pour le remplacement des regards d'égout sanitaires existants et le remplacement ou l'ajout de vannes d'aqueduc sur la rue Principale
- 8.6 Réception définitive des travaux pour le surpresseur de distribution secteur « Côte d'Or » et remboursement de la retenue contractuelle

## **9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

- 9.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005, déposée par Monsieur Sylvain Légaré et visant la construction d'un bâtiment accessoire sur la propriété située sur le chemin des Lacs, ptie lot 2 du rang II
- 9.2 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-001, déposée par Monsieur Martin Lapierre et visant la rénovation du bâtiment sur la propriété située au 489 à 493, rue Principale, lot 28-2-1 du rang VI
- 9.3 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002, déposée par Monsieur Patrick Jutras et visant la modification d'une enseigne sur la propriété située au 2391-2393, rue Principale, lot 28A-1 du rang VII
- 9.4 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-001, déposée par Monsieur Martin Letarte, mandataire pour la municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré et visant l'abattage d'arbres ainsi que le remblai et déblai sur la propriété située au 110, place de la Mairie, lot 54-3 du rang VI
- 9.5 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002, déposée par Monsieur Thierry Auzuech, mandataire pour 9149-6398 Québec inc. et visant la construction d'un porche en annexe au bâtiment principal sur la propriété située au 1932, rue Principale, ptie lot 27B-13 et lot 27B-12 du rang VII
- 9.6 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-003, déposée par Monsieur Constant Levert, mandataire pour 9019-0786 Québec inc. Levert Paysage et visant la modification d'une enseigne sur la propriété située au 1517, route 117, lot 22A-7 du rang VI

**10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Acceptation de la démission de Jean-François Chalut de son poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint
- 11.2 Embauche au poste de chargé de projet et inspecteur en environnement temporaire pour un remplacement de congé de maternité
- 11.3 Embauche de deux intervenants en environnement pour la période estivale
- 11.4 Signature d'un protocole d'entente – projet Versant des Lacs phase II
- 11.5 Embauche au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

- 12.1 Mandat à l'agence de Sécurité des Deux-Rives pour la saison estivale 2011
- 12.2 Retiré

**13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 13.1 Signature d'un bail avec la compagnie 9179-4495 Québec Inc. pour la salle de quilles
- 13.2 Politique de remboursement des frais de non résidents pour les activités de hockey, patinage artistique et soccer 5 000\$ hockey et soccer
- 13.3 Adoption du règlement numéro 137-3-2011 modifiant le règlement numéro 137-2005 décrétant la tarification pour le camp de jour
- 13.4 Embauche au poste de coordonnateur du camp de jour

**14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 6136-04-2011**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2011**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6137-04-2011**  
**SUBVENTIONS ACCORDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D’AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Fondation Palliaco des Sommets	320 \$
Moisson Laurentides	450 \$
6 <sup>e</sup> édition Tournoi de golf du maire de Saint-Donat	150 \$
Encan Fondation Tremblant	150 \$

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL**

Considérant la formation relative à l'éthique et à la déontologie suivie par les élus municipaux, les membres du conseils suivants ont apporté un complément d'informations à leurs déclarations d'intérêts pécuniaires et procèdent à leur dépôt.

Paul-Edmond Ouellet, conseiller district no 2  
Réjean Vaudry, conseiller district no 3  
André Brisson, conseiller district no 4  
Alain Lauzon, conseiller district no 5  
Lise Lalonde, conseillère district no 6

**RÉSOLUTION 6138-04-2011**  
**EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale visant la création d'une régie intermunicipale (RITL) a été conclue avec les Municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs et que nous sommes en attente de l'approbation du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), laquelle devrait être

effective au plus tard le 15 avril 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un coordonnateur pour la mise en place de ladite Régie est nécessaire et qu'une offre d'emploi pour ledit poste a été publiée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne embauchée agira à titre de coordonnateur de la collecte des matières résiduelles pour les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Val-des-Lacs, de façon temporaire et transitoire jusqu'à ce qu'elle soit nommée à titre de secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale à être créée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Gilles Bélanger.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'EMBAUCHER** Monsieur Gilles Bélanger à titre de coordonnateur de la collecte des matières résiduelles, de façon temporaire et transitoire, à compter du 11 avril 2011 et ce jusqu'à son embauche par la Régie intermunicipale à être créée ;

**LA RÉMUNÉRATION** de Monsieur Bélanger est basé sur un salaire annuel de 55 000 \$, étant convenu que les autres conditions et avantages s'appliquant à lui seront inclus à un contrat de travail à être conclu avec la Régie Intermunicipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

#### **RÉSOLUTION 6139-04-2011**

#### **APPROBATION DES DOCUMENTS D'APPEL PUBLIC DE PROPOSITIONS ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES – VENTE DU TERRAIN ROUTE 117**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a autorisé la mise en vente de la parcelle de terrain acquise du Ministère des transports du Québec le 27 novembre 1990, étant des parties des lots 37 et 38 du rang V, et parties des lots 39 et 40 du rang VI, canton de Wolfe ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel public de propositions a été préparé par la firme Dubé Guyot Inc. avocats.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'APPROUVER** l'appel public de propositions portant le numéro # 7210-00-156 préparé par la firme Dubé Guyot Inc. avocats ;

**DE NOMMER**, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Jacques Brisebois, directeur général en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6140-04-2011**

**APPUI AU PROJET DE MAISON DE SOINS PALLIATIFS DESSERVANT LES POPULATIONS DES MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET DES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accompagnement et les soins des personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches aidants représentent une préoccupation qui interpelle toute la communauté ;

**CONSIDÉRANT** le contexte de vieillissement de la population, phénomène encore plus marquant dans la région des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement constant du nombre de décès par cancer selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

**CONSIDÉRANT** la mobilisation des partenaires du milieu autour d'un projet de maison de soins palliatifs de huit lits qui desservirait la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT** la volonté clairement exprimée par la population de mourir dans un endroit empreint de dignité et de compassion. Selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, s'ils avaient le choix, jusqu'à 80% des personnes atteintes de cancer préféreraient mourir à la maison ce qui indique la nécessité d'offrir davantage de services à domicile et d'accroître le nombre de maisons dédiées ;

**CONSIDÉRANT** les orientations du programme de lutte contre le cancer qui favorisent l'augmentation des services d'accompagnement aux malades en fin de vie ;

**CONSIDÉRANT** les travaux de la commission *Mourir dans la dignité*, il se dégage nettement que l'augmentation de l'offre de services en soins palliatifs est devenue plus que nécessaire au Québec ;

**CONSIDÉRANT** le soutien à la démarche et le partenariat entre le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-d'en-Haut, établissements de santé et de services sociaux regroupant six CLSC, quatre centres d'hébergement pour aînés en perte d'autonomie et l'Hôpital Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts ;

**CONSIDÉRANT** l'appui politique donné au projet par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Dr Yves Bolduc, de même que par le député de Bertrand, M. Claude Cousineau et par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé ;

**CONSIDÉRANT** notre volonté, à titre d'élus municipaux, de maintenir et de bonifier l'offre de soins et de services offerts à notre population ;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par l'organisme Palliaco au conseil des maires de la MRC des Laurentides, à Saint-Faustin-Lac-Carré, le 17 mars 2011.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

**DE DONNER** notre appui au projet de maison de soins palliatifs desservant la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6141-04-2011**

**PARTICIPATION AU RELAIS POUR LA VIE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

**CONSIDÉRANT QUE** la troisième édition du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer aura lieu au Domaine St-Bernard de Mont-Tremblant le 3 juin 2011 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une cause qui nous concerne tous puisque malheureusement, chacun a dans son entourage une personne touchée par le cancer ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle activité nécessite une organisation colossale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite participer à l'organisation de cette activité de levée de fonds pour une deuxième année.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'ENCOURAGER** les citoyens à participer à cette activité en se joignant à une équipe ou en contribuant généreusement à cette cause pour aider à financer la recherche et offrir de l'information et du soutien aux personnes touchées par le cancer ;

**DE FOURNIR** la prestation de travail d'employés du service des travaux publics, afin d'aider à l'organisation du site situé au Domaine St-Bernard de Mont-Tremblant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6142-04-2011**

**CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – RÉSULTAT DU SONDAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des demandes de contribuables pour évaluer la faisabilité de mettre en place un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire, le conseil municipal a procédé à un sondage auprès de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE 1 421** personnes ont répondu au sondage et que les résultats sont les suivants :

A la question « *Souhaitez-vous que la Municipalité mette en place un programme de contrôle des insectes piqueurs?* », 38 % des répondants ont répondu oui alors que 62 % ont répondu non ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE RESPECTER** l'opinion des citoyens qui ont répondu à 62 % contre le projet présenté et de ne pas y donner suite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6143-04-2011**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés numéro 235-04-2011 du 17 février 2011 au 23 mars 2011 totalise 708,071.73 \$ et se détaille comme suit :

Chèques:	526,319.77 \$
Transferts bancaires effectués :	86,914.45 \$
Salaires et remboursements de dépenses du 17 février au 23 mars 2011 :	94,837.51 \$
<b>Total :</b>	<b>708,071.73 \$</b>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés portant le numéro 235-04-2011 comprenant les chèques #007009 à #007019, #007186 à #007202 ainsi que les chèques de #007215 à #007316 et les chèques annulés de #007132, #007239 et #007240 pour un montant de 526,319.77\$, les transferts bancaires pour un montant de 86,914.45\$ ainsi que les salaires et remboursements de dépenses pour un montant de 94,837.51\$ du fonds d'administration (folio 90140) pour un total de 708,071.73 \$ ;

**D'APPROUVER** également le chèque numéro 7 333 du 5 avril 2011 au montant de

5 092.75 \$, lequel remplace le chèque numéro 7 260 au montant de 11 326.88 \$ sur lequel une erreur a été constatée et qui a été annulé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS  
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES  
RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

**RÉSOLUTION 6144-04-2011  
VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE PROCÉDER** aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU  
DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 17 février au 24 mars 2011 par les responsables d'activités budgétaires.



**RÉSOLUTION 6145-04-2011**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 64 458 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'INFORMER** le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6146-04-2011**

**APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2010 ET DESTRUCTION DES BOÎTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation a été appliqué à l'ensemble des documents constituant les archives municipales ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a maintenant lieu de procéder à la destruction des documents périmés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste préparée le 15 mars 2011 a été dûment approuvée par la direction de chacun des services.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

**D'APPROUVER** la liste des boîtes à détruire préparée par le service du greffe le 15 mars 2011 conformément au calendrier de conservation dûment approuvé et d'autoriser la destruction des documents qu'elles contiennent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6147-04-2011**

**APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 DE J. RAYMOND COUVREUR INC. LES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** J. Raymond Couvreur Inc. a présenté son décompte progressif numéro 1 relatif au projet de travaux de réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville, couvrant les travaux exécutés du 14 au 28 février 2011, au montant de 23 813.95 \$ plus taxes, lequel se détaille comme suit :

Travaux exécutés:	23 813.95 \$
Retenue de 10% :	2 381.39 \$
Total à payer :	21 432.56 \$

T.P.S. : 1 071.63 \$  
T.V.Q. : 1 687.81 \$  
TOTAL : 24 192.00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de François Émery, architecte.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'AUTORISER** le paiement à J. Raymond Couvreur Inc. de la somme de 21 432.56 \$ plus taxes, pour un total de 24 192.00 \$, tel que détaillé à son décompte progressif numéro 1 produit le 3 mars 2011 ;

**DE FINANCER** ces coûts conformément au règlement d'emprunt numéro 178-2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6148-04-2011**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUIT PÉTROLIER DIESEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé par voie d'invitation écrite pour la fourniture de produit pétrolier diesel auprès de trois fournisseurs ;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul fournisseur a déposé une soumission le 22 mars 2011, laquelle se détaille comme suit :

**SOUSSIONNAIRE**

**MONTANT DE LA SOUMISSION  
INCLUANT TAXES POUR 45 000 LITRES**

La COOP Fédérée (SONIC)

57 201.75 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de La COOP Fédérée (SONIC) est conforme au devis préparé par la Municipalité.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'OCTROYER** à La COOP Fédérée (SONIC) le contrat pour la fourniture d'une quantité approximative de 45 000 litres de produit pétrolier diesel pour la période du 11 avril 2011 au 31 mars 2012 au prix unitaire de base sujet aux fluctuations du marché selon l'indice O.B.G., le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres. La commission au montant de 0.0240 \$ telle qu'apparaissant au bordereau de soumission déposé, s'exprime en un prix unitaire au litre et considère le profit du soumissionnaire et l'ensemble de ses frais résultant de l'approvisionnement du produit complet demandé, de sa livraison et du respect de l'ensemble des exigences des documents d'appel d'offres ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 6149-04-2011** **OCTROI D'UN CONTRAT À TALON SEBEQ INC. POUR L'ASPHALTAGE DES RUES** **DES MÉLÈZES ET DE LA MONTÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à l'asphaltage des rues des Mélèzes et de la Montée qui sont situées dans un secteur où la circulation est de moindre densité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité était à la recherche d'alternatives pour une surface de roulement moins dispendieuse que l'asphaltage conventionnel ;

**CONSIDÉRANT QUE** Talon Sebeq Inc. offre à la Municipalité de profiter d'un nouveau procédé expérimental d'enrobé coulé à froid sur couche support, et ce à un coût moindre que le coût du marché, soit environ 8.95 \$ le mètre carré, pour un coût maximum de 24 980.90 \$ toutes taxes incluses pour les deux tronçons de rues précitées ;

**CONSIDÉRANT QUE** Talon Sebeq Inc. offre une garantie d'un an sur les travaux exécutés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est prête à tenter l'expérience pour les deux rues précitées.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'OCTROYER** à Talon Sebeq Inc. un contrat pour l'asphaltage des rues des Mélèzes et de la Montée, au coût de 21 927.50 \$ plus les taxes applicables, pour un total maximum de 24 980.90 \$ à titre de planche de présentation du produit expérimental d'enrobé coulé à froid sur couche support ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir ;

**DE FINANCER** les coûts desdits services conformément aux dispositions du règlement numéro 184-2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 6150-04-2011** **OCTROI D'UN CONTRAT À ROBERT LAURIN, ING. POUR LES SERVICES** **D'INGÉNIEUR REQUIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DU DOMAINE-** **LEVERT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite réaliser des travaux de pavage dans le Domaine-Levert ;

**CONSIDÉRANT QUE** des services d'ingénierie sont requis dans le cadre desdits travaux ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Robert Laurin, ingénieur pour les services suivants : Levés, vérifications et sondage, conception du devis technique et documents d'appel d'offres et surveillance des travaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**DE MANDATER** Robert Laurin, ingénieur, pour les services d'ingénierie requis pour un montant de 17 000\$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 30 janvier 2008 ;

**DE FINANCER** les coûts desdits services conformément aux dispositions du règlement numéro 190-2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**Amendée le 2011/09/06**  
**Voir rés # 6320-09-2011**

**RÉSOLUTION 6151-04-2011**

**OCTROI D'UN CONTRAT À ROBERT LAURIN ING. POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE REQUIS POUR LE REMPLACEMENT DES REGARDS D'ÉGOUT SANITAIRES EXISTANTS ET LE REMPLACEMENT OU L'AJOUT DE VANNES D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite réaliser des travaux de remplacement des regards d'égout sanitaires existants et le remplacement ou l'ajout de vannes d'aqueduc sur la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** des services d'ingénierie sont requis dans le cadre desdits travaux ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Robert Laurin, ingénieur pour les services suivants : conception, estimation, plans et devis et surveillance des travaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**DE MANDATER** Robert Laurin, ingénieur, pour les services d'ingénierie requis pour un montant de 21 500\$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 14 mars 2011 ;

**DE FINANCER** les coûts desdits services comme suit : 5 000 \$ à même le surplus accumulé affecté « aqueduc » et la différence à même le Fonds des carrières – sablières.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6152-04-2011**

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX POUR LE SURPRESSEUR DE DISTRIBUTION SECTEUR « CÔTE D'OR » ET REMBOURSEMENT DE LA RETENUE CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour le surpresseur de distribution secteur « Côte d'Or » ont été effectués par Nordmec Construction Inc. et qu'une retenue contractuelle de 12 714.52 \$ taxes en sus, doit lui être remboursée lors de l'acceptation finale desdits travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** Robert Laurin, ingénieur, recommande l'acceptation finale des travaux et la remise de la retenue contractuelle.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**DE PROCÉDER** à l'acceptation finale des travaux de construction du surpresseur de distribution secteur Côte d'Or ;

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 12 714.52 \$ taxes en sus à Nordmec Construction Inc. représentant le montant de la retenue contractuelle de 5 % ;

**DE FINANCER** ces coûts conformément aux dispositions du règlement numéro 175-2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6153-04-2011**

**DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR SYLVAIN LÉGARÉ ET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DES LACS, PTIE LOT 2 DU RANG II**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Sylvain Légaré en faveur de la propriété située sur le chemin des Lacs, ptie lot 2 du rang II ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vc-129, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la construction d'un bâtiment accessoire ayant fonction de cabane à sucre ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite cabane à sucre aurait comme revêtement extérieur des planches de sapin et d'épinette qui resteront à l'état naturel, que la toiture serait faite de tôle ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les choix proposés par le propriétaire, l'emplacement numéro 1 serait le plus approprié pour l'implantation du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1102-03-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par Monsieur Sylvain Légaré, à la condition suivante :

- Que le bâtiment soit implanté sur le site numéro 1 proposé au plan d'implantation en annexe à la demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par Monsieur Sylvain Légaré, en faveur de la propriété située sur le chemin des Lacs, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6154-04-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-001, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR MARTIN LAPIERRE ET VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 489 À 493, RUE PRINCIPALE, LOT 28-2-1 DU RANG VI**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Martin Lapierre en faveur de la propriété située au 489 à 493, rue Principale, lot 28-2-1 du rang VI ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Hb-256, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par le changement des fenêtres par des fenêtres à battant en PVC de couleur blanche ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1103-03-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par Monsieur Martin Lapierre, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par déposée par Monsieur Martin Lapierre en faveur de la propriété située au 489 à 493, rue Principale, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6155-04-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR PATRICK JUTRAS ET VISANT LA MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2391-2393, RUE PRINCIPALE, LOT 28A-1 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Patrick Jutras en faveur de la propriété située au 2391-2393, rue Principale, lot 28A-1 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Hb-208, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la modification de l'enseigne déjà en place en utilisant le même support de bois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de modification, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1104-03-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par Monsieur Patrick Jutras, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par déposée par Monsieur Patrick Jutras en faveur de la propriété située au 2391-2393, rue Principale, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6156-04-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-001, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR MARTIN LETARTE, MANDATAIRE POUR LA MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ ET VISANT L'ABATTAGE D'ARBRES AINSI QUE LE REMBLAI ET DÉBLAI SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 110, PLACE DE LA MAIRIE, LOT 54-3 DU RANG VI**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Martin Letarte, mandataire pour la municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré en faveur de la propriété située au 110, place de la Mairie, lot 54-3 du rang VI ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone P-254, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'abattage d'arbres et le remblai déblai pour une partie du stationnement de l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les arbres ont été inspectés et identifiés par l'inspectrice en environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'abattage, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1105-03-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par Monsieur Martin Letarte, mandataire pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en faveur de la propriété située au 110, place de la Mairie, à la condition que :

- pour compenser la perte des arbres, la plantation des nouveaux arbres devra être effectuée ailleurs sur la propriété.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par Monsieur Martin Letarte, mandataire pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en faveur de la propriété située au 110, place de la Mairie, conformément à la recommandation du CCU. Une dizaine d'arbres devront être plantés sur la propriété.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6157-04-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR THIERRY AUZUECH, MANDATAIRE POUR 9149-6398 QUÉBEC INC. ET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN PORCHE EN ANNEXE AU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1932, RUE PRINCIPALE, PTIE LOT 27B-13 ET LOT 27B-12 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Thierry Auzuech, mandataire pour 9149-6398 Québec inc. en faveur de la propriété située au 1932, rue Principale, ptie lot 27B-13 et 27B-12 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-214, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la construction d'un porche et la rénovation de l'entrée latérale du bar LeVerre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les fenêtres et porte-fenêtre seraient de couleur brun commercial, que la porte d'entrée serait de couleur blanche, que le revêtement extérieur serait de bois couleur gris et le toit serait en bardeau d'asphalte de couleur vert comme le bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction ne rencontre pas les objectifs de la réglementation en vigueur relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, notamment au sujet des volumes, des ouvertures et des couleurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis sur d'autres portions du bâtiment pour permettre à celui-ci et au projet déposé de respecter les objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1106-03-2011 recommande au conseil municipal de refuser la demande de permis assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002, déposée par Monsieur Thierry Auzuech, mandataire pour 9149-6398 Québec Inc. en faveur de la propriété située au 1932, rue Principale, pour les raisons suivantes :

- Multiplication des types et des couleurs de revêtement sur le pourtour du bâtiment au lieu de rechercher la complémentarité et l'intégration ;
- Absence d'uniformité et de complémentarité des couleurs et des ouvertures entre les portes et fenêtres existantes et celles de la construction proposée ;
- Présence d'une porte-fenêtre en cour latérale alors que l'architecture du bâtiment requerrait une fenêtre rectangulaire ;
- Volumétrie proposée qui ne reprend pas la forme traditionnelle d'un porche ;
- Absence d'intégration architecturale pour l'ensemble du bâtiment, notamment par rapport aux travaux visés par la demande formulée en 2006 qui avait été refusée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :



**DE REFUSER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par déposée Monsieur Thierry Auzuech, mandataire pour 9149-6398 Québec inc. en faveur de la propriété située au 1932, rue Principale, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6158-04-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-003, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR CONSTANT LEVERT, MANDATAIRE POUR 9019-0786 QUÉBEC INC. LEVERT PAYSAGE ET VISANT LA MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1517, ROUTE 117, LOT 22A-7 DU RANG VI**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Constant Levert, mandataire pour 9019-0786 Québec inc. en faveur de la propriété située au 1517, route 117, lot 22A-7 du rang VI ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone I-103, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la modification de l'enseigne en remplaçant la photo par la mention BOTANIX, le tout, sans modifier les dimensions, la superficie et les couleurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1107-03-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par Monsieur Constant Levert, mandataire pour 9019-0786 Québec Inc. en faveur de la propriété située au 1517, route 117, à la condition que :

- l'enseigne « Botanix » ne déborde pas du cadre occupé par l'image existante, de façon à ne pas cacher le cadre et les poteaux de l'enseigne.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par déposée par monsieur Constant Levert, mandataire pour 9019-0786 Québec Inc. en faveur de la propriété située au 1517, route 117, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6159-04-2011**

#### **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE JEAN-FRANÇOIS CHALUT DE SON POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jean-François Chalut, le 4 mars 2011, a avisé verbalement le directeur général de sa démission de son poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint, effective le 24 mars 2011.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la démission de Monsieur Jean-François Chalut et d'autoriser le directeur général à procéder aux démarches de recrutement pour combler ce poste ;

**DE TRANSMETTRE** à Monsieur Chalut les remerciements du conseil municipal pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6160-04-2011**

**EMBAUCHE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET ET INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT TEMPORAIRE POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Milaine Richer-Bond, qui occupe le poste de chargé de projet et inspecteur en environnement, sera absente pour un congé de maternité d'une durée d'environ cinquante-deux semaines ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne temporaire pour combler ce poste ;

**CONSIDÉRANT** la parution d'une offre d'emploi pour ledit poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Martin Genest.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'EMBAUCHER** Monsieur Martin Genest au poste temporaire de chargé de projet et inspecteur en environnement à compter du 11 avril 2011 pour une durée d'environ cinquante-deux semaines, soit jusqu'au retour de Madame Richer-Bond de son congé ;

**D'ATTRIBUER** à Monsieur Genest l'échelon salarial numéro 1 de la convention collective pour le poste de chargé de projet et inspecteur en environnement ;

Les conditions de travail sont fixées conformément à la convention collective en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6161-04-2011**

**EMBAUCHE DE DEUX INTERVENANTS EN ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme et environnement souhaite combler deux postes d'intervenants en environnement pour la période estivale 2011 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée et que plusieurs candidatures ont été reçues ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de Joël DeRepentigny et Catherine Levert-Martin ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE PROCÉDER** à l'embauche aux postes d'intervenants en environnement, de Joël DeRepentigny et Catherine Levert-Martin pour une durée de 16 semaines. La date d'entrée en poste sera confirmée ultérieurement.

Le salaire des intervenants en environnement est fixé conformément à l'entente signée avec le syndicat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Jacques Brisebois

#### **RÉSOLUTION 6162-04-2011**

#### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET VERSANT DES LACS PHASE II**

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur immobilier, C.M.C.I. Inc. souhaite réaliser la seconde phase de son projet résidentiel sur une partie des lots 24A, 25 et 26 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution 5691-04-2010 a accepté que la demande de projet de lotissement majeur portant sur une partie des lots 24A, 25 et 26 du rang VII déposé par la firme Héro-Cité, urbanisme et planification de projet, mandataire pour le promoteur C.M.C.I. Inc, poursuive son cheminement ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* numéro 113-2002, la conclusion d'une entente est une condition essentielle à la délivrance de tout permis de construction, de lotissement et de certificat d'autorisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des Travaux Publics et le service de l'Urbanisme et de l'Environnement ont tous deux émis des attestations de conformité à l'égard des plans d'ingénierie et de lotissement de la phase II du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur C.M.C.I. Inc, a atteint les objectifs prévus dans l'entente visant les travaux de la phase I au sujet des ventes et des constructions.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et C.M.C.I. Inc visant la réalisation de la phase II du projet Versant des Lacs situé sur les lots 24A, 25 et 26 du rang VII.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6163-04-2011**

#### **EMBAUCHE DE KARL ST-JACQUES AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint, est vacant depuis le 25 mars 2011 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée et que plusieurs candidatures ont été reçues ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de Karl St-Jacques.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Monsieur Karl St-Jacques au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement adjoint. La date d'entrée en poste sera confirmée ultérieurement ;

**D'ATTRIBUER** à Monsieur St-Jacques l'échelon salarial numéro 1 de la convention collective pour le poste de chargé de projet et inspecteur en environnement.

Le salaire et les conditions de travail sont fixés conformément à la convention collective.

**D'ÉTABLIR** les différentes fonctions et responsabilités légales assumées par Monsieur St-Jacques à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Référence légale</b>
Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, art. 119
Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées	Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8
Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines	Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 1.3)

**D'AUTORISER** Monsieur St-Jacques, dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint, à délivrer tout constat d'infraction découlant des règlements municipaux et des lois relatives à ses fonctions et responsabilités.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 6164-04-2011**

### **MANDAT À L'AGENCE DE SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES POUR LA SAISON ESTIVALE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est doté de parcs, plage, terrains de jeux et autres endroits publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil confie depuis plusieurs années à une agence de sécurité le mandat d'en effectuer la surveillance pour la période estivale, afin d'en assurer la tranquillité ainsi que la sécurité des utilisateurs et de voir à l'application des règlements dont elle s'est

dotée, notamment en matière de nuisances, sécurité, propreté, paix et ordre, stationnement et circulation ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par Sécurité des Deux-Rives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE MANDATER** Sécurité des Deux-Rives à titre d'agents de sécurité, pour effectuer la surveillance des parcs, plage, terrains de jeu et autres endroits publics de la Municipalité, pour la période estivale, soit du 20 juin au 16 septembre 2011 au coût horaire de 29.95 \$ plus taxes, incluant le véhicule de patrouille et le transport dudit véhicule, l'équipement de communication radio, pour un montant total de 14 376.00 \$ taxes en sus, selon les modalités prévues à son offre de services ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

#### **RÉSOLUTION 6165-04-2011** **SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA COMPAGNIE 9179-4495 QUÉBEC INC. POUR LA** **SALLE DE QUILLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail conclu avec la Fabrique pour la salle de quilles se termine le 30 juin 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau propriétaire de l'église, la compagnie 9179-4495 Québec Inc. Propose à la Municipalité de poursuivre la location de la salle de quilles pour deux ans au coût de 840\$ par mois pour la première année et 870\$ par mois la deuxième année.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le bail d'une durée de deux ans, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6166-04-2011**

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS DE HOCKEY, PATINAGE ARTISTIQUE ET SOCCER**

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes inscrits au soccer de même que les patineurs inscrits au Club de patinage artistique et au Club de hockey des villes de Mont-Tremblant ou Sainte-Agathe-des-Monts doivent défrayer un montant additionnel à titre de cotisation de non résident pour l'utilisation des équipements municipaux (aréna, terrain de soccer, etc) ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs demandes de remboursement sont acheminées à la Municipalité chaque année par les parents des enfants qui se voient facturer de tels frais par les villes de Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AFFECTER**, pour l'année 2011, la somme de 5 000\$ pour le remboursement des cotisations que la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts perçoivent des non résidents pour l'utilisation des arénas municipaux, pour le patinage artistique et le hockey mineur, de même que pour les terrains de soccer, à la condition que le parent soit résident propriétaire ou résident permanent de la Municipalité depuis au moins douze (12) mois ou qu'il soit propriétaire d'une résidence secondaire située sur le territoire de la Municipalité depuis au moins douze (12) mois, le tout sur présentation de pièces justificatives suffisantes ;

**D'AUTORISER** les services administratifs à effectuer le remboursement des cotisations comme suit : le montant remboursé sera calculé au prorata du nombre d'inscriptions à chacune des activités, soit : 4 250 \$ pour l'ensemble des jeunes utilisateurs de l'aréna (hockey et patinage artistique) et 750 \$ pour l'utilisation des terrains de soccer.

La date limite pour le dépôt des réclamations est fixée au 3 juin 2011 pour le soccer et au 14 octobre 2011 pour le hockey et le patinage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6167-04-2011**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 137-3-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2005 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de mettre à jour son règlement décrétant la tarification pour le camp de jour ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mars 2011 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 137-3-2011 modifiant le règlement numéro 137-2005 décrétant la tarification pour le camp de jour, après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 137-3-2011**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2005 DÉCRÉTANT**  
**LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR**

---

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute municipalité locale, peut par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la tarification décrétée au règlement 137-2005 pour les activités du camp de jour ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la session du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1:** L'article 1 du règlement numéro 137-2005 est amendé pour se lire comme suit :

**Coût d'inscription pour la saison**

Les coûts d'inscription au camp de jour pour la saison complète s'établissent comme suit :

**Pour les résidents :**

Le premier enfant d'une même famille: 300\$ pour la saison

Le deuxième enfant d'une même famille: 280\$ pour la saison

À compter du troisième enfant d'une même famille: 150\$ pour la saison

**Pour les non-résidents :**

Le premier enfant d'une même famille: 400\$ pour la saison

Le deuxième enfant d'une même famille: 360\$ pour la saison

À compter du troisième enfant d'une même famille: 320\$ pour la saison

Des frais supplémentaires de 20 \$ seront applicables pour toute inscription reçue après la période d'inscription déterminée chaque année.

Le service de garde est disponible entre 7h30 et 9h00 et entre 16h00 et 17h30.

Les tarifs pour le service de garde sont fixés comme suit :

Par semaine : 20\$ par enfant

Pour 8 semaines : 70\$ par enfant

90\$ par famille

Pour chaque période de 15 minutes de retard : 5\$ par famille

**ARTICLE 2:** L'article 2 du règlement numéro 137-2005 est amendé pour se lire comme suit :

Les coûts d'inscription au camp de jour pour une ou plusieurs semaines au cours de la saison estivale sont :

**Pour les résidents :**

50\$ par semaine pour chaque enfant

**Pour les non-résidents :**

90\$ par semaine pour chaque enfant.

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement abroge le règlement numéro 137-2-2008.

**ARTICLE 4 :** **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION 6168-04-2011**  
**EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour sera offert cet été par la Municipalité, pour une durée de huit semaines ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un coordonnateur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de Héroïse Allard.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'EMBAUCHER** Héroïse Allard au poste de coordonnateur du camp de jour à compter du 7 avril 2011 à temps partiel pour quelques semaines et à temps plein pour la durée du camp de jour, soit environ 480 heures.

Le salaire et les conditions de travail sont fixés conformément à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 6169-04-2011**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur André Brisson de lever la présente séance ordinaire à 20h55.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général